



Syndicat National des  
Cadres A

CGC-DGFiP et SNC-CGC  
86/92 Allée de Bercy  
Bâtiment Turgot  
Télédoc 909  
75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69 ou 01.73

Sites : [www.cgc-dgfiip.info](http://www.cgc-dgfiip.info) / [www.snc-dgfiip.info](http://www.snc-dgfiip.info)  
Adresses mail : [cgc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:cgc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr)  
[snc-cgc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:snc-cgc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr)



Syndicat National  
des Contrôleurs

# Billet d'humeur

septembre 2018



## PAS de côté ou PAS chassé ?

Depuis fin août, les questionnements s'amplifient sur la faisabilité (ou pas) du prélèvement à la Source (PAS). Depuis que cette idée a germé dans le cerveau d'un ancien président de la république, ce projet occupe nos esprits et mobilise l'essentiel de nos investissements à la DGFiP.

Aujourd'hui, nous assistons à de curieux pas de danse, médiatico-politiques où tout est dit et son contraire.

Selon notre ministre de tutelle et son alter ego au Finances, tout est techniquement prêt et il n'y a plus qu'à appuyer sur le bouton, à l'instar du communiqué du 2 septembre du Ministère de l'Action et Comptes Publics.

Mais, las, l'actuel président - ancien ministre des finances de son prédécesseur - s'interroge si, en fin de compte, le prélèvement à la source ne présente pas un risque trop élevé dans le contexte.

Les mauvaises nouvelles sont sans doute passées par là : fléchissement de la croissance, reprise de l'inflation, déception en matière de statistiques du chômage, risque de perte de confiance des ménages et du secteur de l'économie, ...

Dès lors, faut-il risquer un effet psychologique négatif doublé d'un risque majeur de dysfonctionnement, préjudiciables à l'image gouvernementale ? Telle est la question posée, soumise au souverain arbitrage. Et dès lors, après un deuxième report de plus en plus envisagé, qu'en sera-t-il des dépenses déjà financées par la collectivité nationale ?

Nous n'allons pas refaire l'histoire mais nous avons déjà donné nos positions sur le sujet.

A la base, cette réforme était inutile en tant que telle dans son contexte et sa conception :

- une modification du mode de recouvrement de l'impôt sur le revenu pouvait être bien plus simple en basculant sur une mensualisation obligatoire. C'est d'ailleurs le « plan B » qui va probablement voir le jour d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- une refonte plus poussée des mécanismes de prélèvement à la source supposait plusieurs pré-requis parmi lesquels une simplification drastique des règles d'assiette et d'imposition, et plus de facilité dans la gestion harmonisée des échanges de données, ce qui passait par des étapes législatives et la CNIL.

- vouloir à toute force retranscrire une volonté politique dans un système fort complexe avec un impôt personnalisé (que nous défendons), non comparable aux modèles étrangers cités en exemple, nous exposait à des déconvenues techniques inévitables dont on ne peut pas rendre responsable les acteurs de la DGFIP.

Pourquoi risquer de heurter profondément les mentalités sur la connaissance donnée à l'employeur de certaines informations sensibles concernant ses collaborateurs ?

En définitive, plutôt que de détruire à la hâte 10 000 emplois qualifiés dont l'existence est justifiée et appréciée par les usagers, garants du secret des données et de l'égalité de traitement, il y a urgence à refonder l'impôt en le simplifiant et investir dans une informatique performante, qui serait réellement au niveau des exigences du numérique.

Il faut en tirer les leçons de l'expérience, sans jeter au panier ce qui a été réalisé, riche d'enseignements sans doute, pour refonder une architecture informatique moderne et communicante, tout en faisant évoluer les mentalités.

Il s'agit d'une nouvelle illustration de la nécessité de dialoguer avec toutes les parties concernées, y compris les personnels concernés et les corps intermédiaires, avant de s'aventurer dans des méandres de complexité.

Espérons que cette évidence sera enfin comprise.



***Votez et faites voter CFE-CGC !***

**Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC Finances Publiques  
Renvoyez par courriel votre demande expresse à  
[cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr)**